

**PROJET PV du 21 novembre 2014 à 9h00.**

**Etaient présents :**

**Collège A**

- *Présents ou représentés :*

M. NARCE, M. BOLLACHE (procuration à M. RIALLAND), M. CHERKAOUI MALKI, M. DECONINCK, M. FAIVRE (procuration à M. DECONINCK), M. FARA, M. GUZZO (procuration à M. CHERKAOUI MALKI).

- *Absents :*

MME. CHLUBA, M. DEMARQUOY, M. WIPF.

**Collège B**

- *Présents ou représentés :*

MME. ABED-VIEILLARD, M. ALIBERT (procuration à M. BELLENGER à 11h00), M. ANDREOLETTI, M. BELLENGER, M. MOREAU (procuration à M. PICHON), M. PICHON, MME. PRUDENT (procuration à M. SAUCEDE à 12h00), M. RIALLAND (à partir de 9h40), M. SAUCEDE (jusqu'à 12h00).

- *Absents:*

M. LEVEQUE.

**Collège des personnels BIATSS**

- *Présents ou représentés :*

M. DER (procuration à MME. GAETAN), MME. GAETAN, M. LOQUIN, M. ROLLIN.

**Collège des usagers**

- *Absents:*

M. BEDU, MME. BIDAULT, MME. GALLAND, M. MAISONHAUTE, M. ZITO.

**Collège des personnalités extérieures**

- *Présents ou représentés :*

M. CENSIER (procuration à M. NARCE), M. ROUSSET (procuration à M. FARA), M. KADMIRI (procuration à M. ANDREOLETTI).

- *Absents :*

M. ALMEIDA, MME. FOUGERON, M. GAUJOUR, MME. GERMAIN, M. WOYNAROSKI.

**Membres consultatifs**

- *Présente :*

MME CLERGET, responsable administrative de l'UFR.

**Membres invités**

- *Présente :*

MME. THOMAS, responsable de la scolarité.

MME. EVROT CARRICAN, responsable antenne financière pour les questions budgétaires, excusée.

Le quorum étant réuni, la séance peut valablement se tenir.

\*\_\*

▪ **Approbation des PV des :**

- 3 octobre 2014 : après modifications sollicitées par MM. PICHON et DER, le PV est adopté.

**Unanimité (21 pour)**

- 10 octobre 2014 : après modification sollicitée par M. PICHON :

**Unanimité (21 pour)**

▪ **Informations du directeur :**

- **compte-rendu de la CDUS**

Cette conférence a eu lieu le 16/10/2014.

- **Débat autour de la formation des enseignants**

Des préoccupations ont été exposées sur la formation des enseignants du second degré par suite des modifications des enseignements des ESPE.

- **Discussion autour du référentiel des compétences en licence**

Les référentiels sont présentés en novembre au CNESER et décrivent les compétences des 45 mentions de licence.

La CDUS a fait remonter des préconisations au groupe de pilotage et à la DGESIP :

Les mentions sont très hétérogènes en S&T, il existe des problèmes de structuration, avec des développements inégaux des composantes. Ce référentiel est considéré comme non lisible par les

employeurs et les familles. Il n'est actuellement pas possible de certifier ces compétences en l'état actuel de nos programmes.

M. DECONINCK demande dans quel délai cela va redescendre de la DGESIP, afin que le travail sur la future offre se poursuive assez vite.

M. PICHON pensait que les référentiels seraient faits en local.

Le Directeur d'UFR répond que c'est un référentiel commun qui doit émaner de la DGESIP, très concis, avec des compétences génériques et qu'il n'y a justement pas d'adéquation avec notre organisation pédagogique actuelle.

### ➤ **Augmentation des effectifs étudiants en biologie**

Le Directeur d'UFR explique qu'un tour de table de l'ensemble des universités a été fait à sa demande. L'augmentation des effectifs en L1 est constatée dans toutes les universités, avec un poids différent entre S&T et biologie, selon les établissements. Toutes ont été confrontées aux mêmes difficultés que notre UFR, à des degrés divers.

- Toulouse : 20 % d'augmentation en mathématiques, physique, chimie, ce qui entraîne une adaptation des effectifs des groupes de TD, qui sont très élevés. Pas d'augmentation notable en biologie. Mise en place d'une capacité d'accueil
- Tours : + 14 %, interrogation autour de la mise en place d'une capacité d'accueil. Expérimentation de contournement de la PACES en fin de L2.

M. PICHON explique qu'une dizaine d'universités lance des expériences de ce type, par exemple en créant une licence sciences de santé, avec un pourcentage réservé à des extérieurs à la PACES. Un bilan pourra être fait dans trois ou quatre ans.

Le Directeur d'UFR continue de donner la situation dans plusieurs universités.

- Angers : + 40 %
- Lyon : + 9 % en SVT. Plusieurs dispositifs ont été mis en place, car cette augmentation est récurrente, notamment des IP réduites pour les étudiants ayant des résultats faibles. Toutes les UE de biologie sont sur deux semestres interchangeables. Capacité d'accueil à 600 inscriptions maximum. Elle n'est pas atteinte pour les domiciliés dans l'académie, ce sont les hors académie qui sont filtrés.
- Marseille/Montpellier voient également une augmentation en biologie,
- Nantes : + 24 % en biologie, les emplois du temps se font à la semaine pour gérer les locaux avec plages horaires en soirée et le samedi. Capacité d'accueil sectoriel en Sciences Vie.
- Paris 1 : toutes les formations sont en capacité d'accueil. Ils demandent une baisse de la capacité d'accueil et sont réticents à accueillir les étudiants qui échouent à la PACES.
- UPEC : capacité d'accueil depuis longtemps sur les SVT. Refusent les réorientés PACES. Procédé interdit au niveau du ministère, mais ils persistent.
- Limoges : Stable
- Strasbourg : augmentation, gestion au jour le jour.

M. SAUCEDE demande si nous devons nous aussi nous inquiéter pour l'an prochain.

Le Directeur d'UFR répond que nous restons dans l'incertitude concernant la pérennité de cette augmentation importante d'effectifs en L1. Rien ne peut laisser présager une baisse future (résultats au

baccalauréat S, démographie...), mais la gestion de la répartition des étudiants uB/hors uB est moins prévisible.

Un travail a été mené avec les services centraux sur ces capacités d'accueil : capacité d'accueil globale de 510 étudiants en SVT, 260 néo-entrants, nous tablons sur une prévision de 130 redoublants, réorientations internes : 100 étudiants, réorientations externes : 10, cas particuliers : 10, ce qui nous mène à 510.

M. PICHON explique que si les néo-entrants sont supérieurs à 260, par vases communicants, il y aura moins de réorientations acceptées.

MME ABED-VIEILLARD souligne qu'actuellement, les groupes TD sont à 35, ce qui pose des problèmes de salles. Elle dénonce le fait qu'avec les chiffres de capacité décidés, on va fonctionner comme cette année et qu'il va falloir refaire les mêmes efforts. Elle avait compris lors des conseils précédents que l'UFR tablait sur 450.

Le Directeur d'UFR répond que M.PICHON a tablé sur 17 groupes car on est sur l'hypothèse où le rebond perdure.

M.PICHON estime que l'on n'atteindra pas les 510 inscrits.

M.SAUCEDE constate qu'il y a régulièrement moins de présents en cours que d'inscrits (29 ou 30 pour 34 attendus).

M.PICHON répond qu'au S2, les GEIPI arrivent, quelques CPGE se réorientent, ainsi que des étudiants d'autres composantes. Cette année, au S1, une trentaine d'étudiants environ n'est pas venue.

M. RIALLAND se dit déçu de ce travail car l'objectif était de réduire les coûts, or, à 510, les coûts seront peu impactés. Ils vont tous être admis, tant mieux, mais cette capacité d'accueil ne règlera pas le problème budgétaire.

Le Directeur d'UFR répond qu'il s'agit non pas de réduire mais de stabiliser les dépenses.

M. RIALLAND observe que l'augmentation de cette année en L1 va se répercuter sur la L2 l'an prochain, auxquels s'ajouteront les 510 en L1. Ce ne sera pas tenable budgétairement. Par ailleurs, il conteste le procédé visant à tabler sur les désistements.

Le Directeur d'UFR répond que la dotation de l'an prochain sera calculée sur l'effectif de cette année.

M. PICHON observe que plus le nombre de néo-bacheliers va dépasser le seuil fixé, moins il sera possible d'accepter des réorientations.

M. ROLLIN note qu'au niveau national, certains syndicats étudiants envisagent déjà de combattre les capacités d'accueil, via des recours auprès des tribunaux administratifs. La grogne monte, notamment contre le « droit à l'erreur en première année », qui est remis en cause. Le ministère y réfléchit.

Le Directeur de l'UFR souligne que l'uB n'a pas les moyens d'assumer l'augmentation globale des flux d'étudiants. La situation n'est brillante nulle part, il existe des difficultés partout.

MME ABED-VIEILLARD conclut que cela va défavoriser les étudiants de PACES, qui sont environ 600 à échouer chaque année dans cette filière.

## ➤ **Compte rendu de la Conférence des Directeurs de Composantes**

IDEX : le choix s'est porté sur un projet d'i-site pour l'uB. Le dossier avance, il va être déposé. Une première réunion d'information s'est tenue à Besançon, une deuxième sera organisée à Dijon le 5/12 à l'amphithéâtre Galilée. Il y aura un congrès sur ce projet le 10/12, élargi à la conférence des directeurs de laboratoires et à la conférence des directeurs de composantes. La pré-sélection des dossiers interviendra mi-avril, la sélection à la fin du premier semestre et les réponses du ministère arriveront en janvier 2016.

SITE : Fin octobre, une réunion sur la stratégie de site s'est tenue avec la DGESIP. Dès 2015, nous aurons à signer les publications UBFC.

Emplois Fioraso : l'annonce est prévue mi-décembre. Il devrait y avoir moins d'emplois pour les établissements mais plus de substitution d'emplois des établissements vers la COMUE.

M. ROLLIN signale que les emplois Fioraso sont destinés à la COMUE. Il y en aura beaucoup moins pour les établissements, car le nombre global ne sera pas augmenté.

Le Directeur de l'UFR est d'accord sur l'interprétation de M. ROLLIN.

Délégation des crédits de masse salariale : des informations ont été diffusées pour rassurer les personnels de l'uB sur le versement des salaires de décembre. Mais les finances de l'Etat sont au plus bas.

CPER : l'uB n'a pas d'élément nouveau de la part de la région. Celle-ci rencontre des difficultés à anticiper ses fonds avant mars 2015 et on est déjà sur une année blanche. On ne sait pas comment va se positionner la région vis à vis du CPER, il risque d'y avoir peu car la situation financière est très préoccupante. Les dotations à l'uB risquent d'en souffrir de façon très conséquente.

SATT : elle est opérationnelle avec un nouveau président, M. MERIGAUD.

Appel à projet ressources numériques : l'UFR n'avait pas répondu à l'offre l'an dernier. Cette année, l'uB a choisi de cibler les moyens sur un seul projet : la création d'un MOOC.

M. PICHON demande où en est le projet de rénovation de l'installation vidéo projection à l'amphithéâtre Pasteur prévue dans le cadre d'un PPI (enveloppe de 200 000 € pour l'ensemble de l'uB).

MME CLERGET répond qu'elle a interrogé le pôle finances et n'a pas de réponse pour l'instant.

Labellisation des Masters en anglais : au rythme d'un à deux par an, la politique engagée se poursuit.

Collecte de la taxe d'apprentissage : une discussion animée a eu lieu. L'uB s'est aperçue que 1 % des versements se perdait (soit 15 à 20 000 €). La taxe d'apprentissage arrive parfois sous forme de chèques, qui sont traités trop tardivement par les composantes. L'uB propose qu'il y ait au niveau de l'uB un contact unique aux pôles finances, une boîte aux lettres unique des directeurs de composantes, sur le portail de la préfecture, avec une réaffectation au niveau des composantes. Il y a eu de nombreuses réactions sur cette proposition, car certains directeurs craignent une baisse de lisibilité des affectations de taxe. Ce projet est mis en standby pour l'instant. Le Directeur de l'UFR précise qu'il n'y a pas de report possible d'une année sur l'autre des recettes de taxe d'apprentissage.

Echanges de services avec d'autres établissements : les services financiers proposent de revoir les échanges de services avec d'autres établissements car il n'y a pas de politique de facturation de ces heures complémentaires. L'idée serait de facturer au coût réel. Mais il est certain que les autres partenaires en feraient autant à terme. L'UFR serait perdante car elle reçoit plus qu'elle ne donne (EPHE et Agrosup). L'uB

propose des conventions particulières pour ne pas appliquer les coûts réels sur les UFR qui seraient pénalisées (Droit avec Sciences Po Paris par exemple).

#### ➤ **Groupe de travail animaleries**

Différents enseignants-chercheurs de l'UFR et responsables d'animaleries se sont réunis pour établir un règlement intérieur qui sera soumis aux instances prochainement.

#### ➤ **Groupe de travail « heures complémentaires »**

MME CLERGET explique que ce groupe de travail a pour objectifs d'anticiper les coûts en matière d'HC et de simplifier le dispositif de remboursement entre UFR (virements). Trois réunions plénières auront eu lieu au cours du premier trimestre, les 5 septembre, 14 novembre et 12 décembre et trois sous-groupes ont été constitués :

- dispositif prévisionnel de la charge d'enseignement
- virements et refacturations internes
- gestion des vacances

Dans le cadre du 1<sup>er</sup> sous-groupe, l'UFR a eu la visite du pôle pilotage le 17/10. Le nouveau dispositif de gestion prévisionnelle a été présenté par MMES CLERGET et TOUSSAINT, ainsi que des propositions d'amélioration de la gestion des services. Le pôle pilotage a souligné que grâce à ce nouveau dispositif anticipé, il y avait eu très peu d'évolution des heures saisies entre mars et juin 2014 pour l'UFR SVTE.

M.SAUCEDE souhaite savoir si ce nouveau dispositif a permis un gain de temps.

MME CLERGET répond que la charge de travail a été avancée de mai à octobre de l'année précédente, avec une fiabilisation du dispositif (intitulés de modules fiables, heures déclarées par les responsables d'UE, moins de réajustements), une anticipation de la connaissance de la charge, sans toutefois qu'il y ait un gain de temps significatif.

M.CHERKAOUI observe qu'avec la nouvelle présentation des tableaux de service, le nombre d'heures ne correspond plus.

MME ABED VIEILLARD confirme que ce nouveau mode d'affichage des services (TP à déclarer en TP et non en TD) a provoqué un certain émoi chez les enseignants-chercheurs.

#### ➤ **Démarche d'autoévaluation et offre de formation**

Le Directeur de l'UFR présente un calendrier prévisionnel.

Février : validation et répartition des formations existantes dans les champs disciplinaires (fin mars en CA).

Il y a toujours discussion sur certains champs. L'AERES demande d'inclure toutes nos mentions dans ces champs, qui sont différents des domaines « recherche ». L'AERES définira alors les experts pour chaque université, en adéquation avec ces champs.

Dépôt des dossiers à évaluer (offre actuelle) : 15 octobre 2015. Fin avril 2015 les fiches d'auto-évaluation sont à faire remonter à l'université. La priorité pour début 2015 c'est donc l'évaluation de nos formations actuelles (auto-évaluation et bilan) et les fiches d'intention faites par les UFR.

M. DECONINCK demande s'il y a un cadrage de l'uB pour l'autoévaluation.

Le Directeur d'UFR répond qu'a priori non, nous devons nous appuyer sur les documents de l'AERES de 2014 pour l'instant. Nous recevrons en janvier/février les documents pour l'évaluation 2015, qui devraient être voisins de ceux de 2014.

M. DECONINCK et M.FARA craignent une grande hétérogénéité d'évaluation d'une UFR à l'autre s'il n'y a pas de consignes.

Le Directeur de l'UFR pense qu'en effet, des dossiers homogènes y compris entre Dijon et Besançon seraient mieux perçue, De plus, comme l'on ne remonte pas de maquette, le ministère s'appuiera sur l'évaluation de l'AERES.

M. FARA s'étonne que seul ce bilan soit évalué et ne serve pas de base pour le projet futur.

M. DECONINCK précise que cette autoévaluation est un outil de conduite du changement et doit nous servir de « leçon » individuelle pour le projet à venir. Un cadrage de l'université serait le bienvenu.

Le Directeur de l'UFR revient sur le calendrier :

2016 : dépôts d'accréditation, deux mois après le retour d'évaluation de l'AERES, entre juillet et octobre, en trois sous-vagues. La nouvelle offre sera en place à la rentrée 2017, pour les laboratoires ce sera au 1<sup>er</sup> janvier 2017. Le retour de la nouvelle offre, aux services centraux, devra donc se faire en novembre 2015. L'uB validera ces maquettes autour de février 2016 et regardera notamment la soutenabilité (avec un dialogue sous forme d'aller-retours et en janvier-février 2016, des rencontres sur site avec l'AERES). Le courrier du Président contient quelques consignes, notamment la notion de coût constant. Le calendrier prévisionnel sera diffusé aux responsables de filières.

M. RIALLAND demande s'il est possible, en cours de contrat, d'apporter des modifications importantes de maquettes pour s'adapter à l'évolution des besoins de la société.

M. PICHON répond que l'accréditation devrait permettre une plus grande souplesse.

M.DECONINCK répond à M.RIALLAND que les équipes pédagogiques se réunissent régulièrement pour adapter l'enseignement.

M. SAUCEDE pense que les fiches filières sont incompréhensibles pour les lycéens et les familles. Un travail est actuellement en cours pour afficher plus clairement le contenu vis-à-vis du public et des futurs employeurs.

Le Directeur d'UFR pense que les usagers consultent le site de l'AERES pour connaître l'évaluation des formations.

Pour M.FARA, il faudrait que l'université se positionne sur les changements en cours de contrat.

M.ANDREOLLETTI ajoute que les intervenants changent d'une année sur l'autre, ce qui permet de faire évoluer l'enseignement.

Puis, le Directeur d'UFR explicite la notion de champ de formation, que les universités ont toute latitude pour définir et qui seront évaluées par un groupe d'experts disciplinaires de l'AERES.

#### ➤ **Contrôle interne budgétaire et comptable**

Est mise en place une procédure de contrôle interne budgétaire et comptable à l'échelle de l'uB, dont l'objectif est de maîtriser les risques financiers et d'établir une cartographie des risques. Ces procédures sont en cours et font suite au décret 2012-1246 du 07.11.2012.

#### ➤ **Marché « impression »**

Un travail est engagé sur ce point.

➤ **Elections aux BCP**

L'hypothèse d'un vote électronique lors du prochain renouvellement est à l'étude.

➤ **Concession de logement**

MME CLERGET explique qu'une lettre du Président relative à la réforme du régime des concessions de logement a été adressée aux UFR mi-octobre. 25 logements sont actuellement attribués en NAS (Nécessité Absolue de Service) à l'uB et 18 seulement seront accordés par le Recteur. L'uB demande un justificatif à chaque composante qui en a, afin de sélectionner celles qui seront conservées. Un rapport a été établi pour l'uB, qui énumère les nombreuses contraintes de l'UFR pouvant justifier l'attribution d'un logement par NAS pour notre concierge : animaleries, matériel scientifique lourd et coûteux, ouverture du bâtiment toute l'année. L'UFR devrait répondre aux critères d'attribution.

M. ROLLIN précise que certaines concessions de logement de l'uB sont insalubres (l'UFR n'est pas concernée).

M. RIALLAND demande si des procédures existent pour faire face à des problèmes liés à l'animalerie ou à d'autres lieux et si la personne logée a les compétences pour réagir.

M.PICHON ajoute que l'on ne peut justifier le logement pour des activités que le concierge n'assurerait pas.

MME CLERGET répond qu'une personne est toujours d'astreinte au pôle patrimoine, qui a des compétences techniques pour intervenir, 7 j/7 et 24 h/24 et doit être prévenue par les personnels logés par NAS. Chacun a ses propres domaines d'interventions et ceux-ci sont définis par l'uB.

M.ROLLIN ajoute que le concierge n'est pas là pour intervenir mais pour alerter les secours ou la personne de permanence au pôle patrimoine.

➤ **Procédure de prêt de locaux envisagée par l'uB**

MME CLERGET annonce que l'uB réfléchit à une procédure de prêt/location de locaux aux prestataires extérieurs. Il est envisagé de mettre en place des demandes écrites de locaux à titre gratuit ou onéreux, centralisées à l'uB. Les prêts seraient envisagés à un tarif unique au niveau de l'uB et un pourcentage de 40 % serait prélevé par l'uB. Les composantes ont réagi en termes de temps de travail nécessaire à cette gestion, à moyens constants, et de taux de prélèvement, qui risque de ne pas rentabiliser ces locations. Nous n'avons pas encore d'ordre d'idée sur les tarifs qui sont envisagés.

▪ **Questions statutaires**

➤ **Modification du règlement du département licence**

Ce point a été examiné lors de la dernière réunion du conseil du département licence : depuis la rentrée 2014, nous accueillons le parcours « sciences de la vigne » dans la mention biologie, il faut donc ajouter ce parcours et donner le droit de vote au responsable de ce parcours, qui n'était jusqu'à présent qu'invité permanent sans droit de vote.

**Unanimité (23 pour)**

➤ **Elections partielles à la commission du personnel et à la commission des relations internationales**

Commission des Relations Internationales : aucun n'enseignant chercheur n'a fait acte de candidature.

- Commission du personnel : 4 candidats :
- Elizabeth BALLORIN, ADT
- Angélique EVROT-CARRICAN, SAENES
- Stéphane FRAICHARD, IGR
- Tatiana LOPEZ, TECH

MME CLERGET liste les actuels membres de cette commission, à la demande de MME GAETAN.

Une suspension de séance de quelques minutes est accordée, sur demande des personnels BIATSS membres du conseil d'UFR, qui souhaitent discuter de cette élection en aparté.

A l'issue d'un vote à bulletins secrets :

12 voix pour Angélique EVROT-CARRICAN, élue à la commission.

6 voix pour Tatiana LOPEZ

3 voix pour Elisabeth BALLORIN

2 blancs

▪ **Questions financières**

➤ **Vote du budget 2015**

Le Directeur d'UFR souligne l'énorme travail qui a été fourni par MMES CLERGET et EVROT-CARRICAN pour construire ce budget et les remercie vivement pour le temps passé sur ce dossier, y compris le soir et le week-end. La situation est particulièrement tendue cette année, notamment en raison du prélèvement sur la dotation correspondant à 15 % de la taxe d'apprentissage prévisionnelle 2015, calculée sur celle perçue en 2014. Les arbitrages ont été particulièrement difficiles, suite à la lettre de cadrage et aux orientations de l'Ub.

- Prélèvement dès le BI de 15% de la recette prévisionnelle de TA. La dotation des filières ne permettant pas toujours de le faire à ce stade, le réservoir de l'UFR a procédé à ce prélèvement à hauteur de 9000 €. A réception de la TA, l'UFR récupérera les montants afférents à chaque filière. Les dépenses de TA devront être justifiées à 100 % alors même qu'elles n'en toucheront que 85 %. De plus, la réforme de l'assiette laisse craindre une baisse de la recette de taxe d'apprentissage.

M.ROLLIN fait état de la réforme de la formation professionnelle, qui fait craindre une baisse de 20 à 25 % de la recette « taxe d'apprentissage ». Certaines écoles d'ingénieurs ont augmenté leurs droits d'inscription pour compenser.

Sur une question de M. RIALLAND, il n'a pas été précisé ce que l'ub ferait de ce prélèvement de 15 %.

- Prélèvements SEFCA :
  - \* Passage du taux de prélèvement uB de 4 à 8%

\* Le SEFCA a également adopté unilatéralement un taux unique de prélèvement de 19 % alors que l'UFR se situait à 16%.

.Globalement, 27 % de prélèvements seront appliqués sur ces revenus.

- Diminution de la dotation de fonctionnement pour l'enseignement et la logistique de 2300 €, malgré la hausse des effectifs en L1
  - Diminution de la dotation aux amortissements de 5488 €, alors que le montant des amortissements s'accroît de 12060€ (enseignement, administration ; équipements pédagogiques)
  - Majoration de la dotation « heures complémentaires » de 41388 € (surcote L1 avant effort de l'UFR : 66662 €) sur la base comparaison maquette /réalisé N-1
- La dotation HC inclut le PRL 3 en 2015.

## PROPOSITIONS DE L'UFR

- Maintien malgré la baisse de la dotation de l'enveloppe fléchée « enseignement »
- Attribution de la dotation « enseignement » aux seuls effectifs de Formation Initiale
- Maintien des critères de répartition de l'année dernière
- Recalcul de la dotation pour AMAQ (seul le parcours géré par l'UFR est pris en compte)
- Mise en réserve d'une somme de 2990€ précédemment attribuée au commun ETEC compte tenu de la diminution du nombre de véhicules vétustes (un minibus acheté en février 2014 ; un 2<sup>ème</sup> sorti de l'inventaire fin 2014)
- Contribution des filières percevant de la FC aux dépenses d'heures complémentaires et/ou de fonctionnement de l'UFR, selon un montant à définir en 2015 en fonction de l'effectif et des masses financières concernées et également des besoins.
- Maintien du prélèvement de 2 % sur les laboratoires
- Maintien de la contribution des étudiants aux camps de terrain : 12 € par nuitée
- Placement dans le réservoir d'une réserve de précaution de 9192€ correspondant aux 2% des laboratoires

En conséquence, la réserve de précaution s'amenuise et la situation devient inquiétante pour les années futures et fragile en 2015 en cas d'imprévu ou de hausse conséquente des amortissements, l'UFR n'ayant plus de marge d'économie possible pour l'avenir (mais il est envisagé par l'uB une nouvelle politique quant à la gestion des amortissements et la prise en charge des amortissements pour la salle du conseil). Modèle de répartition des moyens entre composantes pas transparent (pas de critères objectifs) et apparemment au désavantage de l'UFR SVTE.

En deux ans, l'UFR a perdu 2300 € de dotation de fonctionnement hors recherche et 7770 € de dotation aux amortissements (alors que le montant de ceux-ci augmente), **soit moins 10070 € de dotation.**

Virements à venir susceptibles d'augmenter la dotation « pilotage-logistique » :

- Comité de sélection : 1666 €
- Pôle patrimoine : 2500 €

Le SEFCA réfléchit à un transfert vers les UFR d'une partie de la gestion des dossiers de formation continue, afin de recentrer ses activités sur la prospection et la communication externe car il y a un déficit de communication auprès des industriels et des organismes paritaires. Il faut faire savoir que l'alternance existe aussi dans l'enseignement supérieur. Un entretien du Directeur d(UFR est prévu avec le Directeur du SEFCA.

M.RIALLAND a du mal à imaginer que les ingénieurs du SEFCA remplaceraient les responsables pédagogiques sur le contenu de la formation.

Le Directeur d'UFR répond qu'il s'agit plutôt de favoriser le dialogue avec les professionnels. Le budget est en équilibre mais bien plus fragile que les années précédentes. Le Directeur de l'UFR craint que ce soit la dernière année qu'il soit possible de prévoir un budget acceptable. Les imprévus éventuels seront difficiles à absorber.

MME CLERGET commente les tableaux fournis en soulignant que plus de 10 000 € ont été perdus par l'UFR en deux ans pour le hors recherche.

1 500 € de recettes prévisionnelles pour les ventes de plantes, ont été reconduites, de même que les recettes CNASEA prévisionnelles de 9 000 € et 1 500 € de recettes prévisionnelles pour le TOEIC.

Le budget recherche a été fait en collaboration avec les laboratoires : dotation pour les crédits récurrents maintenus. 12 conventions en cours, 5 à venir, chiffres non définitifs.

Total dotation : 770 061 € + dotation complémentaire pour les HC (par virement en 2015).

Total des crédits ouverts 1 639 000 €.

### **Unanimité (21 pour)**

**Le Directeur de l'UFR souhaite qu'il soit ajouté le message suivant à l'attention des services centraux de l'uB :**

Compte tenu des prélèvements effectués par les services centraux et le SEFCA, l'UFR n'a plus aucune marge de manœuvre pour équilibrer son budget. Ces prélèvements risquent de la mettre dans une situation très difficile en cas d'imprévu.

M. PICHON déplore que la pédagogie soit seule pénalisée par la baisse de la dotation, les laboratoires étant sanctuarisés, tant par la politique de l'uB, que celle de l'UFR, conforme à celle de l'uB.

M. DECONINCK fait remarquer que la dotation récurrente des laboratoires est contractuelle et ne peut être modifiée pendant la durée du contrat.

M. RIALLAND regrette que le taux de participation des laboratoires ne soit pas proportionnel à leur taille et à leur capacité financière. De plus, aucun prélèvement n'est effectué sur les UMR u866 et CSGA alors qu'elles ont des équipes dans nos murs.

Le Directeur de l'UFR répond qu'une réflexion peut se tenir sur une modulation du prélèvement en cours d'année pour le budget de l'an prochain.

M. DECONINCK pense qu'il faudrait peut-être réfléchir à la structuration des laboratoires pour tenter de regrouper les laboratoires petits et fragiles. Il devrait y avoir un cadrage de la commission de la recherche.

Le Directeur de l'UFR répond qu'il faut engager un travail dans le courant de l'année.

M.RIALLAND estime que la commission recherche n'est pas là que pour les postes et devrait engager une réflexion.

Le Directeur de l'UFR reprend le thème de la répartition des dotations entre UFR, qui est un dossier bloqué par les services centraux, car très sensible. En effet, les UFR scientifiques, et particulièrement SVTE, sont pénalisés par le système de répartition actuel. Mais un rééquilibrage ferait polémique dans les UFR lésées, donc la gouvernance ne souhaite pas ouvrir ce chantier.

M.PICHON pense que l'une des portes d'entrée pourrait être le VP délégué aux finances. Il faudrait également envisager une modification des normes SYMPA.

M. ROLLIN plaide pour une large information des différents représentants de l'UFR dans les instances sur les problèmes de l'UFR, la défense de ses dossiers phares, afin de prévoir une cohérence de défense de la part de tous les représentants dans ces conseils.

M.DECONINCK pense qu'il est nécessaire d'avoir un bon dossier, notamment sur le plan de l'insertion professionnelle. Il faut être performant.

➤ **Sortie d'inventaire**

Un minibus master 9 places mis en service le 17.12. 2001 qui compte 179 000 km sort d'inventaire car il serait trop coûteux à réparer. (DB -540-BZ).

**Unanimité (21 pour)**

➤ **Tarif de photocopies (APUB)**

Jusqu'à présent, l'APUB ne payait pas ses frais de photocopie alors qu'il s'agit d'une association. Il a été proposé à la présidence de l'APUB un tarif de 0,033 € par copie. 1 250 copies ont été faites cette année à ce jour (environ 41 €).

**20 pour, 1 abstention**

▪ **Questions pédagogiques**

➤ **Modification de la maquette du M1 QAS (heures de suivi de stages)**

Heures de stage 60 h qui n'apparaissent pas dans le décompte de TD ce qui génère des problèmes de saisie de ces heures dans Services. Il est proposé de les faire apparaître dans la colonne TD de la maquette.

**Unanimité (21 pour)**

▪ **Questions relatives aux ressources humaines**

➤ **Postes BIATSS publiés au recrutement en 2015**

Le calendrier du prochain DOM RH est parvenu : le 13 février à 15 h se tiendra le premier DOM RH pour la campagne 2016. Il a lieu très tôt cette année. La composante sera reçue ainsi que les responsables des laboratoires.

MME CLERGET présente la liste des postes BIATSS susceptibles d'être ouverts à concours en 2015 :

Poste	Date de la vacance	Nature du concours	BAP	Emploi-type	Observations
Adjaenes	01/09/2014	Int			Secrétariat de master professionnel 2 et d'équipe de recherche
Adjaenes	01/02/2014	Mouvement interne ou concours interne			Planning-scolarité
IGR	01/10/2014	Int	A Biologie et Recherche médicale	Ingénieur en biologie	UMR U866
Tech	01/08/2015				Poste gelé dans l'attente de décision lors de la campagne d'emploi pour 2016 (restitution avec un demi IGE contre un IGE TC)
IGE	01/09/2015	Ext	B	Ingénieur en techniques d'analyse chimique B2C23	UMR BIOGEOSCIENCES

M.RIALLAND souhaite savoir par qui est prise la décision d'ouvrir un concours interne plutôt qu'un concours externe. Il estime qu'il peut être positif pour la composante ou les laboratoires d'accueillir des personnes extérieures. La publication en interne de ces postes ne permet pas aux étudiants de passer ces concours.

MME CLERGET répond que pour les personnels administratifs, le choix se porte souvent sur la possibilité de titularisation de personnels contractuels. Pour les ingénieurs et personnels techniques, les conseils des UMR se prononcent et il existe un quota fixé par l'université et le ministère pour répartir les concours internes et externes.

M.DECONINCK précise que c'est au cas par cas : si la compétence existe dans l'UFR, un concours interne est demandé, sinon, c'est un recrutement externe qui est souhaité.

M.ROLLIN plaide en faveur de l'ouverture de concours internes, qui permettent à des personnels qui ont toutes les compétences requises d'avoir une perspective de carrière. Il explique que les personnels en place ne peuvent passer certains concours qu'en interne car ils n'ont pas le diplôme requis pour le préparer en externe. Ouvrir les recrutements en externe bloque toute promotion pour les personnels en place.

#### ➤ Répartition des PRP/PCA

La dotation de l'uB ne nous est pas parvenue, donc ce point est reporté.

#### ➤ Compte rendu de la commission du personnel du 24/10/2014

Le compte-rendu sera mis sur le site. Elle a travaillé sur les primes de fin d'année des personnels BIATSS, notamment. La modulation de la part variable de ces primes se base sur la quotité de travail d'une part, et sur les critères fournis par l'uB.

Les primes sont versées brutes, soumises à cotisation.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 12 h 55.

Le Directeur d'UFR

Michel NARCE